

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

**10 janvier 2019**

**Début du Conseil 20 h 00**

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents : **9**

Votants : **13**

**Présents** : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, François GUILLE, Gaëlle LAFARGUE, Sébastien ABADIE, Morgane MAUREL, Vanessa GROSSEAU, Sylvie MAZET, Bernard JULLIE

**Absents excusés** : Christophe ESTUBE, Nicolas VERDIER, Franck VALETTE, Joëlle DE BARAOLLE

**Monsieur ESTUBE** donne tout pouvoir à Monsieur SOURSAC pour tout vote lors de la séance.

**Monsieur VERDIER** donne tout pouvoir à Monsieur GUILLE pour tout vote lors de la séance.

**Madame DE BARALLE** donne tout pouvoir à Madame MAZET pour tout vote lors de la séance.

**Monsieur VALETTE** donne tout pouvoir à Monsieur JULLIE pour tout vote lors de la séance.

Secrétaire de séance : **M. Bernard JULLIE**

## **La séance est ouverte à 20 h 00**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques relatives au conseil précédent.

Pas de remarques.

Nous passons à la signature du compte rendu.

### **1 – Délibération : avenant à la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail, du CDG.**

M. Le Maire explique qu'il s'agit de renouveler la convention permettant à chaque Agent de passer la visite médicale obligatoire annuelle. (*Médecine du travail*)

Le coût est de 59 € par Agent pour 2019, et 74€ pour les années suivantes.

Par ailleurs, en cas d'absence non justifiée aux convocations médicales, une facturation complémentaire de 25€ par absence sera réalisée.

Nous passons au vote :

**OUI à l'unanimité des présents + les pouvoirs.**

### **2 – Délibération pour la création d'un poste adjoint technique contractuel (cantine)**

Le départ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la cuisinière en disponibilité d'un an, nécessite la création d'un poste en CDD pour la remplacer.

Nous avons trouvé une personne qualifiée pour ce remplacement, mais cette dernière a démissionné dès le second jour de la période d'essai pour des raisons personnelles.

Nous procéderons dès lundi ou mardi à des entretiens de nouvelles candidatures.

Nous passons au vote :

**OUI à l'unanimité des présents plus les pouvoirs pour la création de ce poste.**

### **3 – Délibération pour : l'extension du réseau de collecte et la construction de la nouvelle station d'épuration.**

Monsieur Le Maire précise que dans la rédaction de la délibération faite au précédent conseil, pour le même motif, il y a eu une imprécision. Nous devons donc refaire la délibération afin de la rendre opérationnelle.

Nous devons préciser que la somme de 710 000 €, représentant l'emprunt, sera portée au budget 2019.

\_Nous passons au vote :

**OUI à l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

### **4 – Délibération pour les transferts des biens immobiliers des zones d'activités économiques.**

Monsieur Le Maire explique que la Communauté de Communes est responsable des Zones d'Activités Economiques existantes sur les communes membres.

De fait, les terrains de ces ZAE non commercialisés appartenant aux communes doivent être transférés en pleine propriété à la CCGSTG, car sinon la CC ne pourra pas agir dessus, que ce soit pour réaliser des travaux ou la commercialisation de lots.

Nous devons délibérer pour permettre à la Communauté de communes de pouvoir acheter aux communes concernées les terrains vides et susceptibles de donner naissance à des entreprises.

Les terrains sont vendus entre 4,50 € et 30 € du mètre carré, en fonction des équipements existants.

Toutes les communes membres de la Communauté de communes doivent se prononcer.

Dans le cas présent les Z.A.E concernées sont celles de Bessens, Montech, et Verdun sur Garonne.

Nous passons au vote :

**OUI à l'unanimité des présents plus les pouvoirs.**

### **5- Délibération pour : Signature avec la CCGSTG de la charte de fonctionnement des jardins d'insertion « les jardins de Tembourel ».**

Monsieur Le Maire rappelle l'existence de l'Atelier Chantier d'Insertion « les Jardins du Tembourel». Cet ACI est un véritable outil d'accompagnement à l'emploi des personnes qui en sont éloignés, et propose aux communes, à travers cette charte, des services de travaux de jardinage, espaces verts, proposent aux communes qui le demandent, de fournir des plans de fleurs et participe même à la mise en place si besoin.

Nous devons délibérer pour accepter la charte de fonctionnement entre le chantier d'insertion de la CCSTG et les communes.

Nous passons au vote :

**OUI à l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

## **6- Délibération : Pour établir une convention avec l'ACI des « jardins du Tambourel » pour le prêt de végétaux.**

En lien avec la délibération précédente, le jardin des Tambourel, propose de prêter des végétaux pour des manifestations, fêtes, ... à la demande des communes.

L'Association prête des plantes, fleurs, ... pour décorer des salles lors de festivités.

La CCGSTG a établi une convention pour ce prêt gratuit, qui peut éventuellement garantir les dégradations des végétaux prêtés.

Nous devons délibérer pour l'acceptation de cette convention.

Nous passons au vote :

**OUI à l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

## **8 - Délibération pour le remboursement du trop perçu C.A.F pour l'ALAE/ALSH en 2016.**

M. Le Maire rappelle que nous avons été contrôlés par la C.A.F sur les déclarations relatives à la fréquentation de l'ALAE/ALSH pendant l'année 2016.

Suite à ce contrôle, la C.A.F nous a signalé un trop perçu par rapport aux effectifs déclarés, de :

567,82 € (*cinq cent soixante-sept euros et 82 centimes*).

Nous devons délibérer pour autoriser le remboursement du trop-perçu cité ci-dessus.

Nous passons au vote :

**OUI à l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

## **9 – Délibération pour la mise en place des prestations sociales destinées au personnel de la commune.**

M. Jullié rappelle que nous avons reçu en fin d'année 2018, un rappel de la Préfecture pour la mise en place, au sein de la commune des prestations d'Action sociale pour le personnel actif. La loi date de 2007, et en 2009, une délibération avait été faite en ce sens, par la municipalité précédente, mais aucune prestation n'avait été mise en place depuis, d'où ce rappel.

Afin de se mettre en conformité avec la Loi, nous avons recherché ce que la collectivité pourrait mettre en place dans un premier temps pour ces prestations et examiné ces propositions au conseil précédent.

Ainsi, après avoir consulté les textes en vigueur, le conseil municipal a voté les prestations suivantes, pour les personnels actifs et titulaires de la collectivité.

- Prestation pour mariage ou PACS : 500 €
- Prestation pour une naissance : 500 €
- Prestation pour départ à la retraite : 1500 €
- Prestation pour le décès : 1000 €

Nous avons précisé les modalités de prise en compte ci-dessous :

- **Mariage ou PACS** : Il s'agit d'un seul mariage ou d'un seul PACS Par Agent titulaire pendant sa période active au sein de la collectivité. La prestation sera versée à l'Agent titulaire concerné.
- **Naissance** : Il s'agit de la ou des naissances du couple dont l'un des parents est l'Agent titulaire de la collectivité. La prestation sera versée à l'Agent titulaire concerné.

- **Départ à la retraite** : Il s'agit du départ à la retraite de l'Agent actif titulaire de la collectivité. La prestation sera versée à l'Agent titulaire concerné.
- **Décès** : La prestation concerne l'Agent qui décèderait pendant sa période active. La prestation sera versée au conjoint, concubin ou enfants directs de l'Agent titulaire concerné.

Les prestations ci-dessus, prennent effet pour les Agents titulaires en activité dans la collectivité au 1<sup>o</sup> janvier 2018, et ce en accord avec la Préfecture.

Nous passons au vote :

Résultat du vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 2

A signaler que pour la prestation relative au départ à la retraite (*vote du montant de la prestation*),

M. Pozza, n'a pas pris part au vote, car son épouse était concernée par cette prestation.

## **10 – Divers :**

- M. Le Maire nous informe que M. Ruiz et Mme. Alconchel, qui habitent chemin du Riounet sont venus le rencontrer pour lui demander s'il y avait possibilité de se raccorder au tout à l'égout qui passe près de chez eux.

Réponse : M. Le Maire s'est engagé à s'informer auprès des techniciens spécialistes qui vont réaliser les travaux de la nouvelle station d'épuration. Après consultation il lui a été répondu que techniquement dans l'immédiat, cela coûterait relativement cher à la commune. En effet, il faut passer sous le ruisseau et de plus, il faut pouvoir positionner le tabouret de raccordement sur la partie publique. Cela sera faisable, lors de l'extension de l'assainissement collectif pour tout le chemin du Riounet ou pour un nombre de maisons plus important. C'est donc lors d'une future tranche que le raccordement sera possible.

- Ces mêmes habitants ont posé la question relative à l'éclairage public inexistant dans le chemin du Riounet.

Réponse : M. Le Maire a répondu que l'évolution de l'éclairage public, était lié aux subventions attribuées par le SDE et utilisées par la commune à ce jour jusqu' 'en fin 2019. La demande d'étude pour ce secteur sera demandé au SDE afin d'être prêt à réaliser les travaux en 2020 si le budget le permet.

- M. Pasturel, a fait remarquer que le chemin de l'école a été busé. Depuis, il est obligé de marcher sur la route, car la partie enherbée est actuellement régulièrement mouillée et ne permet pas d'y marcher.

Réponse : M. Pozza précise que le travail n'est pas terminé et ce par rapport à un problème technique. En effet, suite au busage du fossé, il fallait laisser assez de temps pour que le sol se stabilise. Ainsi, nous pourrons ensuite réaliser un petit chemin piétonnier pour permettre à ceux qui le souhaitent de se déplacer sans risque et les pieds au sec. Il est donc prévu de réaliser un petit chemin en dur pour piétons..

- M. Le Maire annonce la réunion avec la société ETEN, le mercredi 16 janvier à 9 h pour la mise en place du commencement des travaux de la nouvelle station d'épuration.

- Mme Mazet signale le côté défectueux du marquage au sol pour les panneaux de signalisation routière dans le village.

Réponse : Le marquage a été refait l'année dernière, et cela sera signalé à la CCGSTG.

- Nous échangeons ensuite sur les illuminations de Noël dans le village. Nous sommes tous d'avis, qu'il faut intensifier les illuminations, en en mettant davantage et en illuminant également la Gran'Rue. Cette année, nous avons été gênés pour les branchements. En effet, l'enfouissement des réseaux a entraîné un déficit de prises de branchement. Nous n'avons donc pas pu installer toutes les illuminations en notre possession.

Pour l'année prochaine, un complément d'illuminations sera acquis par la commune, et des prises seront installées pour pouvoir effectuer les branchements.

- Mme Mazet, propose d'installer dans le village une boîte à livres.

Elle explique le fonctionnement de cette idée qui consiste en un prêt de livres effectué par les habitants qui les déposent dans cet endroit dédié. Ainsi chacun peut faire la même chose et y en déposer également. Cela permet de faire profiter à ceux qui le désirent de romans, BD, .... gratuitement et de proposer également leurs lectures.

L'objectif est de développer, favoriser, accroître, .... le goût pour la lecture, mais aussi responsabiliser les utilisateurs.

Après un petit moment d'échange, nous convenons d'étudier la mise en place de deux boîtes à livres (une à proximité de l'ancienne cabine téléphonique, une à l'abri bus côté parking de l'école).

La seconde devant être plus adaptée aux enfants et adolescents, sans exclure bien sûr les adultes.

Ce sujet est à suivre.

**La séance est levée à : 21 h 45.**

**Prochain conseil le jeudi 21 février à 20 h**